

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 3

OBJET :

Adhésion de la commune de
LONGPONT-SUR-ORGE au
sein du Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Electricité en
Ile-de-France (SIGEIF)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,
sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M.
ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M.
AVEAUX, M. WISS, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M.
ZUILL, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH

M. CUSMANO..... Procuration à Mme DAUBELCOUR

Mme GROSJEAN..... Procuration à M. ARNOULT

Mme DARROUX..... Procuration à M. le Maire

Mme BODILSEN..... Procuration à Mme ANGELO

Mme BOEHM..... Procuration à Mme BERRA

Mme BONNET-CHAMBON..... Procuration à M. ZUILL

Mme PHILIPPON

Absent :

M. RAUMEL

M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Joël GALLIMIDI

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : - 1 OCT. 2025

Publiée le :

- 1 OCT. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,

Montmorency le :

- 1 OCT. 2025

Pour le Maire et par délégation

Le D.G.A.S.

Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N°3

OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LONGPONT-SUR-ORGE (91) AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux conditions d'adhésion d'un nouveau membre à un syndicat,

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 et applicable sur le territoire du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trente ans,

Vu l'article 3 des statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

Considérant l'intérêt pour la commune de LONGPONT-SUR-ORGE (91) d'adhérer au SIGEIF au titre des compétences en matière d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz,

Vu la délibération n°25-13 du 7 juillet 2025 du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur l'adhésion de la commune de LONGPONT-SUR-ORGE (91) pour les compétences en matière d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz,

Vu le courrier du SIGEIF en date du 23 juillet 2025 notifiant à la Ville ladite délibération,

Vu l'avis favorable de la Commission d'administration générale du 9 septembre 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. DAUX,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de LONGPONT-SUR-ORGE (91) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), telle qu'issue de la

délibération n°25-13 du 7 juillet 2025, pour l'exercice des compétences en matière d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.


Joël GALLIMIDI
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency